

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-deux, le 1er avril 2022 à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon s'est réuni à la salle des fêtes d'Ardenais, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.*

*Nombre de membres en exercice : 31*

*Date de la convocation : 25/03/2022*

*Nombre de membres présents : 20*

*Nombre de pouvoirs : 2*

*Vote : 22*

*Secrétaire de séance : Mme Catherine BOUVAT-MARTIN*

**Présents :** M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jacques FRAULAUD (Culan), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnais), M. Pascal COLLIN (Marçais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENIZE (Rezay), M. Michel BONNET (Saint-Baudel), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Mme Florence LERUDE (Sidiailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Claude SANGLIER (Venesmes, suppléant), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

**Absents :** M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Patrick BISSON (Ineuil), Mme Isabelle HUE (Montlouis), M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Manon SOUPIZON (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Angélique WOZNIAK (Villecelin)

**Absents excusés :** M. Gilles HERAULT (Ardenais), Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierres-les-Bois)

**Pouvoirs :** M. Daniel GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE ; Mme Maryse JACQUIN-SALOMON a donné pouvoir à M. Fabrice AUPETIT

---

**REFERENCE : 2022-007**

### **OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRE POUR LES MARCHÉS PUBLICS**

Le Président rappelle qu'il convient pour le syndicat de mettre en place une commission d'appel d'offres afin de valider les démarches de marchés publics.

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres, et ce, pour la durée du mandat,

Considérant que pour les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée en outre du Président du SIRAH sur l'Arnon, Président de la CAO, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le comité syndical à la représentation au plus fort reste,

Rappelant que le rôle attributaire de la CAO ainsi formée s'appliquera uniquement dans le cadre des procédures formalisées conformément au Code de la Commande Publique, mais que celle-ci peut émettre un avis favorable ou non à l'attribution d'un marché public dans le cadre des procédures adaptées,

Le président recense parmi les délégués titulaires du SIRAH sur l'Arnon les candidats pour les postes de titulaires et de suppléants de la commission d'appel des offres.

Liste des candidats pour les postes de titulaires et de suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Dominique CHAMPAGNE	M. Michel BONNET
M. Bruno CHAGNON	M. Pascal ALADENIZE
Mme Maryse JACQUIN-SALOMON	M. Claude DESABRES
M. Gilles HERAULT	M. François THOMAS
M. Gerard DURAND	Mme Catherine BOUVAT-MARTIN

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée :

- 21 pour
- 0 contre
- 1 abstention

Le comité syndical, à la majorité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'élire la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Président de la CAO : M. Fabrice AUPETIT	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Dominique CHAMPAGNE	M. Michel BONNET
M. Bruno CHAGNON	M. Pascal ALADENIZE
Mme Maryse JACQUIN-SALOMON	M. Claude DESABRES
M. Gilles HERAULT	M. François THOMAS
M. Gerard DURAND	Mme Catherine BOUVAT-MARTIN

Le Président certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de sa publication le  
et du dépôt en Sous-Préfecture, le  
Le Président,

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,

Fabrice AUPETIT

Déposé  
à la sous-Préfecture  
le : -7 AVR. 2022

